

Brevets—Loi

courtoisie aux partis de l'opposition que je proposerais la première lecture du projet de loi ce jour-là, ils en ont profité pour faire de l'obstruction en vue d'empêcher la première lecture du projet de loi, ce qui ne s'était jamais vu. Ils ont poursuivi cette manœuvre pendant deux jours et créé un dangereux précédent en essayant d'empêcher la présentation d'un projet de loi. Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique prétend qu'ils se sont montrés raisonnables, mais cette affirmation ne tient pas debout.

Mme Collins: Monsieur le Président, j'espérais pouvoir poser une question au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) après son discours, mais on ne m'y a pas autorisée. Je croyais que durant un débat nous étions tous égaux à la Chambre.

Toutefois, je suis heureuse d'avoir l'occasion de poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). Je serai membre du comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi et j'ai bien hâte de pouvoir l'étudier de façon approfondie.

J'ai été particulièrement heureuse d'entendre le ministre parler de la Fondation Terry Fox et de la *Welcome Foundation* qui ont toutes deux leur siège dans la circonscription du chef de l'opposition. Fait ironique, la première fois que j'ai pu m'entretenir avec ces gens c'était lors de la journée consacrée au cancer le printemps dernier. Je vendais alors des jonquilles au nom de la Société canadienne du cancer et le directeur de la Fondation Terry Fox m'a reconnue. Il voulait me parler de l'importance du présent projet de loi et des initiatives qui découleraient de son adoption. Il s'agit non seulement d'emplois dans le domaine de la recherche scientifique qui seront créés en Colombie-Britannique—et j'aurais cru que la chose aurait intéressé le chef de l'opposition—mais de la possibilité de guérir des cancers, d'autres maladies et d'ainsi venir en aide aux citoyens âgés et à tous les Canadiens.

Je suis toujours étonnée d'entendre les propos des députés de l'opposition. Je crois que les partis de l'opposition se perdent en remarques fallacieuses qui tentent de faire croire que les prix des médicaments sont actuellement peu élevés au Canada en raison de la concurrence que livrent les médicaments génériques. On me dit que 7 p. 100 des médicaments en vente sur le marché canadien ont à subir la concurrence des produits génériques et, depuis 1979, un seul des 145 nouveaux médicaments mis en vente doit subir la concurrence d'un produit générique. Je crois que la raison pour laquelle nous pouvons jouir de médicaments dont les prix sont assez raisonnables est que notre régime de soins de santé permet aux directions provinciales d'acheter en vrac et de négocier le prix de ces médicaments avec les sociétés de produits pharmaceutiques. Le ministre pourrait peut-être me fournir des explications là-dessus.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que le ministre ne réponde à la question, je désire informer la députée de Capilano (M^{me} Collins) que, à la Chambre, nous sommes tous égaux. Selon le Règlement provisoire, paragraphe 55(2), le premier ministre (M. Mulroney) et le chef de l'opposition (M. Turner) disposent de tout le temps qu'ils veulent. Par contre, après leur intervention il n'y a pas de période de questions et d'observations. Je ne voudrais pas que la députée pense qu'elle n'a pas les mêmes droits que les autres.

M. Andre: Monsieur le Président, la députée de Capilano (M^{me} Collins) avait parfaitement raison. Il est vrai que 7 p. 100 seulement des médicaments ont un concurrent générique. Naturellement, ce sont les principaux médicaments, ce qui fait qu'ils représentent environ 20 p. 100 de la valeur. Toutefois le prix des médicaments qui n'ont pas d'équivalent générique ne représente tout de même que 80 p. 100 du prix aux États-Unis. La principale raison de cela, c'est que ce sont les gouvernements provinciaux qui achètent 60 p. 100 des médicaments et, naturellement, il est plus économique pour les sociétés pharmaceutiques de vendre à dix acheteurs qu'à 10 000 médecins. Bien entendu, ces acheteurs peuvent acheter en vrac, recevoir des escomptes en raison du volume des achats, etc. Le marché canadien est donc différent du marché américain et c'est pour cela que même les médicaments sans concurrent générique ne se vendent qu'à 80 p. 100 du prix américain.

Je devrais dire aussi que le Conseil d'examen du prix des médicaments examinera ces médicaments sans concurrents génériques pour que leur prix suive le coût de la vie. Ce sera donc une économie supplémentaire pour le consommateur, ce qui a fait dire au responsable du programme d'assurance-médicaments de la Saskatchewan qu'il pensait que le projet de loi C-22 abaisserait le prix des médicaments pour la province. J'invite le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) à parler au chef du programme d'assurance-médicaments avant de reprendre tous ces chiffres en l'air dont parlent ses collègues.

M. MacDougall: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il me dire combien de nouveaux projets on a annoncés depuis que l'on parle de cette mesure législative?

M. Andre: Monsieur le Président, j'ai oublié le nombre exact d'annonces, mais jusqu'à présent elles représentent un investissement supplémentaire, en recherche et développement au Canada, de 550 millions.

● (1450)

Si l'opposition réussit d'une façon quelconque à empêcher l'adoption de cette mesure en utilisant toutes sortes de tactiques dilatoires, ces projets de 550 millions de dollars ne se concrétiseront probablement pas. Voilà le prix que cela coûtera en réalité si les députés du Nouveau parti démocratique continuent de la même façon.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je connais le ministre depuis bien des années. Je sais qu'il se considère comme un homme très ouvert et généreux. Vu que le parti conservateur avait pour tradition quand il siégeait dans l'opposition d'exiger plus d'accès à l'information et un gouvernement plus ouvert, le ministre accepterait-il maintenant de rendre publiques les études des conséquences de cette mesure sur les coûts? Je crois savoir qu'il y en a eu quelques-unes. Rendra-t-il ces études publiques pour que les Canadiens et les députés puissent voir les évaluations de certains des experts?

M. Andre: Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, si nous réussissons à faire renvoyer cette mesure au comité, et j'imagine que nous allons maintenant le faire, nous examinerons effectivement les études de coût et toutes les solutions possibles. J'ai bien hâte que nous soyons rendus là. C'est ce que j'essaie d'encourager le NPD à faire depuis déjà quelques jours.